

En direct de la colline parlementaire

Par Gregory Wirick



Le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale (CPAEDN) a présenté le 14 février son dernier rapport qui porte sur la coopération canado-américaine en matière de défense et sur le renouvellement en mai 1986 de l'Accord concernant la défense aérospatiale du continent nord-américain (NORAD). Le Comité a recommandé de renouveler l'accord NORAD pour une autre période de cinq ans (venant à expiration en 1991). Il propose que le gouvernement songe à inviter les États-Unis à émettre, au moment du renouvellement, une déclaration conjointe réaffirmant l'engagement des deux pays en faveur de la dissuasion et de la stabilité stratégique ainsi que leur volonté de respecter intégralement le Traité sur les missiles anti-missiles balistiques et d'instaurer un processus de négociation susceptible de déboucher sur des réductions vérifiables des armements.

Cette recommandation vise, semble-t-il, à satisfaire aux nombreux appels lancés par des groupes favorables au désarmement et d'autres témoins pour qu'on rétablisse la disposition dite "clause ABM" qui a fait partie intégrante de l'accord NORAD de 1968 à 1981, année où elle a été abolie. Cette clause stipulait que l'Accord ne pouvait en aucun cas obliger le Canada à participer à un système de défense active contre les missiles balistiques. Le Comité a cependant déclaré en conclusion que, selon lui, il n'existait aucun lien entre le NORAD et un quelconque système de défense contre les missiles balistiques, et il a souligné que le but du NORAD se limite à la surveillance de l'espace aérien, à la

défense aérienne et aux opérations d'alerte en cas d'attaque par des missiles balistiques.

Cette dernière série d'audiences du Comité ne s'est pas déroulée sans accrocs. En décembre, M. William Arkin, analyste américain en matière de défense, a présenté une liste d'accords, canado-américains sur laquelle figuraient huit titres d'accord qui avaient été supprimés de la liste remise aux membres du Comité. Si ces titres n'avaient pas été retranchés, l'issue des délibérations du Comité n'aurait sans doute pas varié sensiblement, mais l'Opposition a soutenu que des renseignements pertinents avaient été soustraits à l'attention d'un comité responsable de la Chambre des communes. L'affaire s'est compliquée lorsqu'on a appris par la suite que les huit titres en question n'avaient pas été retirés de la liste remise au même comité cinq ans auparavant, en 1980, au moment où il examinait l'accord NORAD.

Les Libéraux et les Néo-démocrates se sont dits mécontents du rapport présenté par le Comité permanent et ils ont diffusé de leur côté des rapports non officiels. Le NPD recommande de réinstaurer la clause autorisant le Canada à ne pas s'engager dans un système de défense contre les missiles balistiques, de renouveler l'accord NORAD pour une période de deux ans et non de cinq ans, d'abandonner le système de la "double casquette" suivant lequel le commandant du NORAD est aussi à la tête du Commandement spatial unifié des États-Unis, et de faire en sorte que le parlement puisse étudier en détail tout accord quel qu'il soit *avant* sa signature. Les Libéraux sont partisans d'un renouvellement pour cinq ans, mais ils recommandent de rétablir la clause sur la défense contre les missiles balistiques pour montrer que le Canada se refuse toujours à participer à un quelconque plan de défense active contre les missiles balistiques.

Dans le même rapport, le Comité permanent demande qu'on procède à un rééquipement massif des forces maritimes canadiennes du Pacifique (et, dans une moindre mesure, de celles de l'Atlantique) et il propose

au gouvernement de négocier avec les États-Unis une entente commune portant sur la défense de l'océan Arctique (par exemple, la mise en place de systèmes immergés ou autres pour détecter les sous-marins). En outre, le Comité engage le gouvernement à lancer sans plus tarder un programme spatial canadien à vocation militaire pour améliorer la surveillance de notre propre espace aérien, de notre territoire et des océans qui entourent le Canada, nos capacités de recherche et de sauvetage ainsi que nos systèmes de communication et de navigation, et pour compléter les dispositifs de surveillance, d'alerte et de communication du NORAD. Ce programme serait coordonné avec d'autres activités spatiales canadiennes sous la direction générale d'une Agence canadienne de l'espace.

Comité mixte

Le Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre chargé d'étudier les relations internationales du Canada a poursuivi l'examen du Livre vert du gouvernement sur la politique étrangère canadienne. À l'automne, le Comité avait publié dans divers journaux six thèmes de réflexion sur la question et il avait invité le public à formuler ses observations avant le 29 novembre 1985. Se fondant sur ces dernières, le Comité mixte a organisé une série d'audiences qui ont commencé le 20 janvier à Charlottetown et qui ont ensuite eu lieu à Ottawa, Halifax, St. John's, Edmonton, Saskatoon, London, Toronto, Fredericton, Montréal, Québec, Vancouver, Whitehorse, Winnipeg et Yellowknife. Dans chaque ville, le Comité a tenu des tables rondes sur des sujets précis, puis certaines des personnes qui avaient présenté un mémoire à l'automne ont eu l'occasion de témoigner, et les secteurs intéressés du public ont été invités à faire connaître leurs points de vue. Le rapport du Comité mixte doit paraître d'ici la fin de mai.

Réformes

La Chambre des communes a adopté en février un train de réformes qui pourraient modifier fondamentalement la façon dont le parlement travaille. Dans le passé, l'ordre du jour des comités traduisait en grande partie les préoccupations du gouvernement, mais dans l'avenir, les comités pourront traiter des questions de leur choix sans avoir à attendre l'approbation gouvernementale. Plus précisément, chaque comité sera désormais habilité à mener des études et à présenter ses conclusions sur les questions suivantes :

- loi régissant le(s) ministère(s) attribué(s) au comité ;
- programmes et objectifs du ministère et mesure où ce dernier réussit à les mettre en oeuvre ;
- plans de dépenses à court, à moyen et à long terme, et mesure où le ministère réussit à les mettre en oeuvre ;
- analyse du degré de réussite du ministère calculé en fonction des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés ; et
- autres questions relatives au mandat, à la gestion, à l'organisation ou à la marche du ministère, selon ce que le comité juge le plus approprié.

Il est clair que le rôle du parlement a été considérablement renforcé.

Parmi les autres réformes qui sont entrées en vigueur le 24 février, citons l'éclatement du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale (CPAEDN) en deux comités permanents composés chacun de 7 à 15 membres : l'un s'intéressera aux affaires extérieures et au commerce international, l'autre à la défense nationale. On s'attend à ce que les présidents de ces comités exercent plus d'influence que par le passé, les pouvoirs de ces comités ayant été accrus sensiblement.